



PAGE registre N° :

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  N° DEL20231026_069/576
	Du 26 OCTOBRE 2023 à 18 heures30
<b>NOMBRE :</b> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ..... 21 De Votants : ..... 27 Absents ayant donné procuration ..... 6 Absents excusés sans procuration ..... 0 Absents non excusés sans procuration ..... 0	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,  <b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc; MAZAY Isabelle; ANDRE Christian; DUSSAUT Florence; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme; MIARD Pascal; ROQUIER Bruno; ESCUDIER Sophie; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie; BARAGNON Guillaume; DENAT Sophie; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; CRES Elisabeth; AUGIER Marc; MARTIN Laurence  <b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Mme GHELFI Agnès qui avait donné procuration à Mme LAPIERRE Catherine ; M. LEDIEU Bertrand qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie ; Mme BROSETTE Alice qui avait donné procuration à Mme CRES Elisabeth; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. GUERRE Cyril ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc ; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence  <b>Etait absent excusé sans procuration : -</b>  <b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b>
<b>Objet :</b> Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'Eau potable, d'assainissement collectif et non collectif sur l'exercice 2022 de Nîmes-Métropole	

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article D224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau potable, d'assainissement collectif et non collectif sur l'exercice 2022 de Nîmes Métropole.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à prendre acte de cette présentation.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

après en avoir débattu et délibéré à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport annuel produit par la Direction de l'Eau de Nîmes-Métropole sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'Eau potable, et de l'Assainissement Collectif et Non Collectif sur l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **30 OCT. 2023**

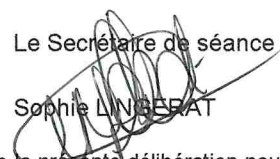
Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance

Sophie LINGERAT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>